

Infos diverses

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

Chaque hiver, la grippe touche des millions de personnes et entraîne des complications graves et des décès chez les personnes plus fragiles. Au cours de l'hiver 2018-2019, on a dénombré près de 11 000 hospitalisations liées à la grippe, dont 1 877 en réanimation.

La vaccination, premier geste contre la grippe

Pour se protéger et pour limiter les risques de transmission du virus, le premier geste de protection est le vaccin. C'est le moyen le plus efficace pour se défendre contre la maladie et réduire le risque de complications graves. La protection sera d'autant plus efficace si, en plus de la vaccination, on adopte des gestes simples dits "barrières" : se laver régulièrement les mains, utiliser des mouchoirs à usage unique, tousser ou éternuer dans son coude ou encore porter un masque jetable quand on est malade.

Qui doit se faire vacciner et pourquoi ?

La vaccination contre les virus grippaux saisonniers concerne les personnes à risque de complications, notamment les personnes âgées, celles atteintes de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes et les personnes obèses. Elle permet à la fois de réduire le risque d'être contaminé par la grippe et de réduire le risque de formes graves de la grippe. (source ameli.fr)



LES PRINCIPES DE LA NOUVELLE COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE



Nouvelle complémentaire santé solidaire

À compter du 1er novembre, une nouvelle offre de complémentaire santé pour les personnes aux revenus modestes remplacera la CMU-C. Elle est versée par l'Assurance Maladie.



lien vers ameli.fr

Avec la Complémentaire santé solidaire, les dépenses de santé sont prises en charge par les organismes d'assurance maladie et l'organisme gestionnaire de la Complémentaire santé solidaire que vous avez choisi.

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous avez des tarifs sans dépassement chez les médecins et la plupart des autres professionnels de santé.

Ainsi, vous ne payez pas :

- vos consultations chez le médecin, chez le dentiste, chez le masseur-kinésithérapeute, chez l'infirmier ou à l'hôpital ;
- vos médicaments en pharmacie ;
- vos dispositifs médicaux, comme les pansements, les lecteurs de glycémie ou les fauteuils roulants ;
- les transports sanitaires, les analyses médicales, les examens de radiologie ;
- vos lunettes dans la plupart des cas (verres et monture), vos prothèses dentaires (couronnes et appareils dentaires) et vos aides auditives ;
- les soins d'orthopédie dento-faciale (ODF).

CCAS

REPAS DU CCAS

Le repas du CCAS s'est déroulé le samedi 16 novembre à la salle des fêtes du Roiset avec 95 convives. Parmi eux, les deux doyens se sont vus offrir un bouquet de fleurs. Marthe Rothiel, 93 ans et Emmanuel Guillo, 92 ans.

Les invités du jour ont pu danser, chanter et raconter des histoires. Ce fut un moment convivial, car c'est l'occasion de se revoir pour certains et partager des souvenirs du passé.

L'animation a été assurée par Joël CHAMPALAUNE et les Pépinières de Kerhello ont prêté des fleurs pour la décoration des tables.



Sur la photo - les doyens - Madame Le Maire Nolwenn BAUCHÉ et les membres du CCAS

LE P'TIT DJEUVNO

Mot du Maire

Lors du dernier conseil, la décision de baisser le prix de revente des terrains Lotissement du Douet a été actée. Malgré un prix de revient de 67 €/m² (ref/ calcul coût 2013); il devient urgent de vendre ces lots et de prendre les décisions qui s'imposent. Le prix de vente a d'abord été de 42 €/m² avec aucune vente de réalisée puis de 29 €/m² avec 2 ventes réalisées. Nous avons attendu quelques années ; mais depuis 2015 ; aucune demande n'a été recensée en mairie. Ces espaces demandent de l'entretien et n'améliorent pas la qualité du paysage. Le seul levier pour favoriser la vente est le prix qui est désormais passé à 15 €/m². Il reste 9 lots sur 11 à vendre.

Bretagne Sud Habitat a donné un avis favorable à la construction de 4 logements locatifs individuels sur notre commune. C'est une aubaine car l'implantation de logements sociaux dans les communes rurales est rare. Ce projet s'enclenchera en 2020 en centre bourg. Il reste à la commune à acheter le terrain envisagé pour le développement de ce projet pour ensuite le céder gratuitement au bailleur social. Ainsi 2 T2 et 2 T3 seront construits. Projet à suivre.

Notre boucherie-supérette cherche toujours preneur ; en effet un candidat très intéressé s'est désengagé pour des raisons uniquement personnelles. Des annonces sont à nouveau diffusées et un autre candidat se montre très intéressé. Denis Elaudais a proposé de rester quelques mois en ce début d'année 2020 ; cela permettra ainsi de conserver l'ouverture du commerce. Nous le remercions pour cette souplesse.

Quelques foyers ont toujours des difficultés de réception internet ; c'est anormal car le réseau fonctionne bien. Je vous rappelle donc qu'il faut se rapprocher de votre opérateur pour régler les dysfonctionnements techniques liés à sa propre installation ou à son offre.

En cette fin d'année, je vous souhaite de passer de joyeuses fêtes en famille et vous dis à l'année prochaine.

Bonne lecture.

Nolwenn BAUCHE.

Les brèves du Conseil

Date de la 1ère convocation du Conseil municipal : le 06/11/2019

Membres en exercice : 14

Présents : Nolwenn BAUCHÉ, Didier LESAGE, Anne COUGHLIN, Christiane JOUBIOUX, François DANIEL, Éric LE BOUQUIN, Brigitte BERNARD

Absents excusés : Nolwenn NICOLLE PERON (pouvoir à Didier LESAGE), Martine FERRAND (pouvoir à Anne COUGHLIN) Louis HATTENVILLE (pouvoir à François DANIEL), Jean-Claude DIABAT (pouvoir à Nolwenn BAUCHÉ), Gérald CHAUMIER (pouvoir à Christiane JOUBIOUX)

Absents : Loïc GUILLO, Alain GUILLOUZO,

Le conseil n'étant pas atteint, le conseil est reporté au 13 novembre 2019 à 18h30

Date seconde convocation : le 13/11/2019

Membres en exercice : 14

Présents : Nolwenn BAUCHÉ, Gérald CHAUMIER, Didier LESAGE, François DANIEL, Brigitte BERNARD, Christiane JOUBIOUX, Anne COUGHLIN, Loïc GUILLO

Absents excusés : Martine FERRAND (pouvoir à Anne COUGHLIN), Jean-Claude DIABAT (pouvoir à Nolwenn BAUCHÉ), Louis HATTENVILLE (pouvoir à François DANIEL),

Absents : Alain GUILLOUZO (pouvoir à Loïc GUILLO), Eric LE BOUQUIN (pouvoir à Brigitte BERNARD), Nolwenn NICOLLE-PERON (pouvoir à Didier LESAGE)

Votants : 14

Secrétaire de séance : Anne COUGHLIN

SATESE – AVENANT N°3 DE PROLONGATION DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2020

Notre collectivité adhère au service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) du département du Morbihan.

La présence du SATESE sur nos installations est effective par le biais d'une convention entre la commune de Guéhenno et le Département, amendée d'un avenant qui prend fin au 31 décembre 2019.

Afin de permettre la continuité de cette mission, dans l'attente de la publication du décret relatif à l'assistance technique départementale qui conditionnera le champ d'intervention du SATESE, il nous est proposé de poursuivre notre collaboration dans les mêmes termes techniques et financiers que l'an passé.

Dans ce contexte, le Département soumet à l'approbation un projet d'avenant qui entérinera l'appui technique du SATESE jusqu'au 31 décembre 2020 sur nos installations d'assainissement collectif.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil Municipal,

Approuve/désapprouve le projet d'avenant

Autorise Madame le Maire à signer l'avenant N°3 pour l'année 2020.

Pour = 14 voix ; Contre = 0 voix, Abstention = 0 voix

DECEMBRE 2019



Votre Mairie

Pour nous contacter :
Tél. 02 97 42 29 89
contact@guehenno.fr

HORAIRE MAIRIE & AGENCE POSTALE

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h
Le mardi et le jeudi
De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire
Permanence
le samedi matin
sur rendez-vous

François DANIEL 1^{er} Adjoint,
et Jean-Claude DIABAT,
Christiane JOUBIOUX et
Martine FERRAND, adjoints,
sur rendez-vous.

Permanence CCAS et mutuelle:
Sur rendez-vous au 06-77-63-67-51.

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15
qui vous orientera vers le
service de régulation
PHARMACIE : appeler le 3237

PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture
▫ **les mercredis** : 11/12 et 18/12
de 15h30 à 17h30.
▫ **les dimanches** : 15/12 ; 22/12 et
29/12
de 10h30 à 12h00.

Le prêt de livres est
gratuit.



DÉCHÈTERIE BRÉNOLO

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et
Samedi
De 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Fermée le Jeudi
Tél : 02-97-60-42-29

Responsable publication :
Mme Nolwenn BAUCHE
imprimé par : Mairie de Guéhenno

